

1.12 Mesures de conservation dans la Communauté des Etats indépendants (CEI)

RECONNAISSANT que les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI) occupent plus d'un sixième de la superficie émergée de la terre et se caractérisent par une formidable diversité biologique, culturelle, sociale et économique;

PRENANT NOTE des bouleversements géopolitiques qui ont eu lieu en Europe et de la dimension mondiale des enjeux dans cette région, en particulier dans la CEI qui traverse une période de transition entre une économie centralisée et l'économie de marché;

CONSCIENT des conséquences directes de cette transition pour les ressources naturelles, notamment les forêts, les zones humides, les prairies, les déserts, les écosystèmes côtiers, marins et de montagne, et des occasions uniques que ces changements offrent d'influer sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles, entre autres, dans les Etats de la CEI;

AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT que dans les pays de la région, l'environnement a traversé une longue période d'agression et qu'il est, de ce fait, un élément hautement prioritaire dans la politique régionale;

SACHANT qu'il existe des réseaux professionnels établis et actifs dans le mouvement pour la conservation en Eurasie du Nord et une longue tradition de coopération entre les gouvernements, l'Université et les communautés d'ONG dans ces pays;

PREOCCUPÉ DE CONSTATER que le nombre de membres de l'UICN dans la région d'Eurasie du Nord est l'un des plus faibles du monde et qu'il existe, à l'heure actuelle, trop peu d'incitations et d'occasions d'augmenter le nombre de membres;

ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉ du fait que, dans la CEI qui constitue une grande partie de la région Europe de l'Est de l'UICN, il n'existe qu'un seul bureau de l'UICN avec un seul employé et que c'est largement insuffisant;

CONSIDÉRANT qu'il est temps et, en réalité, essentiel de développer de nouveaux mécanismes de coordination de l'UICN en Eurasie du Nord et d'y renforcer les capacités institutionnelles;

RAPPELANT l'importance capitale des décisions de la Troisième Conférence paneuropéenne des ministres de l'environnement (Sofia, 1995), pour le développement des activités de l'UICN dans les Etats de la CEI, ainsi que des recommandations de l'Évaluation indépendante du Programme Europe de l'UICN demandant de renforcer l'action de l'UICN dans la CEI;

RECONNAISSANT qu'en tant que seul Etat membre de l'UICN dans la CEI, la Fédération de Russie s'est fermement engagée à soutenir les activités de l'UICN et à collaborer étroitement avec la Délégation régionale de l'UICN pour l'Europe;

NOTANT que la langue russe est essentielle pour les spécialistes des questions de l'environnement dans la CEI car elle est largement parlée dans la région et dans les cercles professionnels de l'environnement de certains pays dans d'autres régions;

NOTANT EN OUTRE que l'Asie centrale est une région extrêmement importante et souvent négligée, partie aux principales initiatives paneuropéennes sur l'environnement et que cette région devrait être intégrée de façon prioritaire dans les activités du Programme Europe de l'UICN;

RECONNAISSANT que l'expérience du Programme UICN pour l'Europe de l'Est, devenu Programme Europe, a été positive dans la CEI;

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT l'élaboration d'un sous-programme pour la Russie dans le plan de travail de 1996 de la Délégation régionale de l'UICN pour l'Europe;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'élaborer des sous-programmes, respectivement pour l'Asie centrale et le Caucase, de façon à disposer de tous les éléments nécessaires pour un Programme cohérent de l'UICN pour l'Europe et l'Eurasie du Nord;

CONVAINCU que l'UICN, ses commissions, ses programmes et ses réseaux seront à même d'apporter une contribution majeure au développement de la coopération entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les experts de la conservation en Eurasie du Nord;

RAPPELANT que la Résolution 19.1 de la 19^e session de l'Assemblée générale de l'UICN a entériné le processus de décentralisation des activités de l'UICN;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1^{ère} Session:

DEMANDE au Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, d'assurer, moyennant des ressources financières et une dotation en personnel adéquates, une présence appropriée de l'UICN dans la région de la CEI, en vue:

- a) de contribuer à l'élaboration et à la conception, avec le Programme Europe, de programmes sous-régionaux pour l'Europe centrale/orientale, le Caucase, la Russie et l'Asie centrale ainsi que d'un Plan d'action pour les aires protégées d'Eurasie du Nord;
- b) de donner instruction à la Délégation régionale pour l'Europe de prêter une attention particulière à la nécessité d'accroître le nombre de membres en Russie et dans tous les autres pays d'Eurasie du Nord;
- c) de charger la Délégation régionale pour l'Europe et autres services de l'UICN de concevoir et d'appliquer des programmes (y

Congrès mondial de la nature

Montréal, Canada

13–23 octobre 1996

compris des sous-programmes et projets du Secrétariat et des programmes des commissions) avec la participation de membres de toute la région et d'encourager la participation des membres de l'UICN dans la CEI aux programmes et activités mondiaux et régionaux, notamment la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère;

- d) d'encourager et de soutenir la création et le fonctionnement de comités nationaux et d'un groupe de travail sous-régional pour l'Eurasie du Nord auquel participeraient les membres de l'UICN actifs dans la région et de favoriser d'autres mécanismes d'unification des membres afin, entre autres, d'améliorer la coordination entre eux, de les aider à formuler des priorités communes et d'encourager le recrutement de nouveaux membres;
- e) de prévoir les moyens nécessaires pour que le russe et l'anglais puissent être utilisés en tant que langues de communication dans toute la CEI et en particulier de s'efforcer, par l'intermédiaire du Programme régional pour l'Europe de mettre à disposition les documents pertinents de l'UICN en russe, de traduire des documents russes en anglais, en français et en espagnol et d'apporter une aide adéquate en vue de distribuer du matériel UICN pertinent aux spécialistes de la conservation de toute la région.

Note. Cette Résolution a été adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, Etat membre de l'UICN, a déclaré qu'elle n'avait pas participé à la discussion sur la Résolution et que s'il y avait eu vote, elle n'y aurait pas participé. Les délégations de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont fait savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.